

ment à la question de protéger ces passages à niveau. Le chemin de fer canadien du Pacifique a cinquante pour cent de ses passages à niveau non protégés. Plusieurs de ces passages à niveau devraient être protégés, bien qu'aucun accident n'y ait eu lieu l'année dernière. La même chose peut ne pas se répéter cette année.

Il faut se rappeler qu'une partie du réseau du chemin de fer canadien du Pacifique se trouve en grande partie dans des régions où il y a peu de voies publiques, par exemple, dans les Montagnes Rocheuses et dans le pays situé au nord du lac Supérieur. Même dans les prairies il y a moins de dangers à courir au passage à niveau que dans les parties boisées de l'est. L'honorable sénateur de Wellington a appelé l'attention sur un bill qu'il a inscrit lui-même dans le cahier des avis et dont il a expliqué les dispositions à la Chambre. Quand il aura étudié avec soin le bill, il verra qu'il ne donnera guère de bons résultats, pour cette raison-ci : les accidents ont lieu presque toujours lorsque les trains filent à une grande vitesse. Supposons qu'un train file à une vitesse de soixante milles à l'heure. Il y a peu d'avantages pour une personne, lors qu'il vente, de s'arrêter et d'écouter, parce qu'un train qui file à une vitesse de 60 milles à l'heure et doit traverser la largeur de la terre d'un cultivateur, atteindrait le passage à niveau en cinq secondes. Il peut y avoir une courbe qui obstrue la vue, et le train traverse la voie publique presque aussi rapidement qu'une balle lancée par un fusil; de sorte qu'il peut être bon de s'arrêter pour laisser passer un train qui file lentement; mais cela ne servira guère relativement à un train rapide, et voilà où se trouve le danger. L'année dernière, nous avons longuement discuté ce bill. Nous avons cité un grand nombre d'autorités et de statistiques, et la Chambre, dans sa sagesse, a décidé de modifier le bill d'une certaine façon. Il est inutile pour moi de dire que je n'ai pas approuvé cet amendement, mais il fut transmis à la Chambre des communes, et cette Chambre refusa de s'occuper de l'amendement. M. Lancaster, l'auteur du bill, fit une motion tendant à demander que le bill amendé fût étudié de nouveau; mais sa motion fut rejetée, de sorte que la Chambre ne s'en occupa pas du tout. Quoi qu'il

Hon. M. FERGUSON.

en soit, ce qui est vrai, c'est que le bill nous a été soumis pour la quatrième fois, et il vient de nous être transmis par la Chambre des communes récemment élue par le peuple. Elle a adopté le bill sans en retrancher un mot. Je ne crois pas que nous devions rien faire, parce que le ministre a l'intention de présenter un autre bill. Il a demandé l'adoption du bill. Il a dit "adopté", lorsque la deuxième lecture du bill fut appelée. Je ne crois pas que le Sénat devrait avoir les mains liées. J'ai lu la discussion qui a eu lieu dans l'autre Chambre sur la proposition du ministre, et, si je comprends bien, il veut faire une distinction entre les passages à niveau, ce qui est une chose tout à fait différente de cette que demande le présent bill. Le premier bill s'applique aux passages à niveau des chemins de fer. Il propose un projet général et compréhensible qui a été adopté dans quelques états du pays voisin. Le projet a pour but de partager le trafic sur les chemins de fer, le coût de protéger les passages à niveau devant être réparti entre les chemins de fer et les municipalités, et j'ai compris aussi qu'il serait réparti, de plus, entre le gouvernement fédéral et les législatures provinciales. Je ne crois pas qu'on puisse demander cela aux provinces, sauf en ce qui regarde les chemins auxquels elles ont donné des chartes. Cependant, voilà le projet du ministre, et il a pour but plutôt de séparer les passages à niveau que de s'occuper de ces passages et de la vitesse des trains qui traversent les voies publiques.

L'honorable M. BEIQUE: Je voterai contre l'amendement de l'honorable sénateur de Wellington et en faveur de la deuxième lecture du présent bill. Je désire cependant justifier la conduite du Sénat vis-à-vis du pays. Le Sénat a décidé, à la dernière session, que la Chambre était unanimement en faveur du principe du bill, mais a exprimé l'opinion que la mesure devait être améliorée, et il a consacré beaucoup d'attention à l'améliorer. Je dois avouer que le pays a trouvé que le Sénat était hostile au principe du bill, et comme l'a dit erronément l'honorable sénateur de Saint-Jean, a voulu mutiler la mesure. J'ai pris, à la dernière session, une part passablement active dans la besogne de cette honorable Chambre, tant au Sénat qu'au